



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 72779

Texte de la question

Le rapport annuel d'évaluation de l'état de la réserve militaire présenté par le Conseil supérieur de la réserve militaire évoque l'éventualité de mise sur pied « éventuellement des états-majors tactiques pouvant engendrer 2 à 3 unités élémentaires pour l'armée de terre ». M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer où en sont les études à ce sujet.

Texte de la réponse

La refondation de l'armée de terre et la réorganisation des structures territoriales interarmées de défense ont généré une modification du projet initial de la composante réserve qui prévoyait effectivement la mise en place d'une dizaine d'états-majors tactiques. Ces derniers ont été dissous pour donner naissance à des groupements de réserve opérationnelle de zone de défense, un par zone de défense, qui permettent de renforcer les cellules des états-majors interarmées de zone de défense lors d'une action sur le territoire métropolitain.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72779

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 645

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2006